

Compte de résultat

	30/06/2023	30/06/2022
Produits d'exploitation (1)		
Ventes de marchandises		
Production vendue (biens)		
Production vendue (services)	66 667	
Chiffre d'affaires net	66 667	
Dont à l'exportation		
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		8 475
Autres produits	1	11 751
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	66 667	20 226
Charges d'exploitation (2)		
Achats de marchandises		
Variations de stock		6 100
Achats de matières premières et autres approvisionnements		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	27 024	28 171
Impôts, taxes et versements assimilés	2 277	2 591
Salaires et traitements	46 280	45 272
Charges sociales	21 049	16 911
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	21	546
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	96 651	99 591
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-29 984	-79 366
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
Produits financiers		
De participation (3)	147 998	243 220
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)	156 742	11 432
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	25 000	23 600
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	329 740	278 252
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	4 589	28 775
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	4 589	28 775
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	325 152	249 477
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	295 168	170 111

Certifié conforme à l'original
électronique

Compte de résultat (suite)

	30/06/2023	30/06/2022
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	5 000	1 000
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	5 000	1 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	320	195
Sur opérations en capital	14 000	23 600
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	14 320	23 795
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-9 320	-22 795
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	38 431	
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	401 408	299 478
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	153 990	152 162
BENEFICE OU PERTE	247 417	147 316
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées	304 740	254 651
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	2 349	25 214

ARTHOS

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
AU CAPITAL DE 2 000 740 €
SIEGE SOCIAL : 154 RUE VICTOR HUGO
76600 LE HAVRE

—
444588453
—

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 13 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Et le treize décembre,
A quatorze heures trente,

Les associés se sont réunis, en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation faite par le Gérant.

Monsieur Nicolas SARAZIN préside la séance en qualité de gérant.

Sont présents ou régulièrement représentés :

- Madame Isabelle SARAZIN propriétaire de 542 parts
- Monsieur Nicolas SARAZIN propriétaire de 1 628 parts

Soit un total de 2 170 parts sociales.

Le Président constate, en conséquence, que les associés, tous présents, peuvent valablement délibérer et que l'assemblée peut prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen et approbation des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2023 ; quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de Commerce, intervenues ou renouvelées au cours du même exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.



Le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- un exemplaire de la lettre de convocation adressée aux associés non gérants,
- le rapport à l'assemblée,
- l'inventaire, le compte de résultat et le bilan de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées à l'assemblée.

Puis il est rappelé que le compte de résultat, le bilan, ainsi que le texte des résolutions ont été adressés aux associés non gérants, quinze jours avant la date de l'assemblée et que dans le même délai, l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce du texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée, puis la discussion est ouverte.

Préalablement aux votes, le Président indique qu'au cours de l'exercice social 2022/2023 une convention d'animation a été signée et un comité stratégique comprenant Monsieur Nicolas SARAZIN et Madame Isabelle SARAZIN a été mis en place dont l'objectif est d'animer la société et ses filiales.

La création du comité stratégique permet ainsi de formuler les orientations stratégiques prises dans le groupe.

Le Président fait ainsi lecture des procès verbaux du 2^{ème} semestre 2022 et du 1^{er} semestre 2023.

Le Président précise également que le fonctionnement du comité stratégique est régi par un règlement qui a été régularisé par la société ARTHOS avec ses filiales le 15 juillet 2022.

Après une brève discussion, personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice clos le 30 juin 2023, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés et donne à la gérance, quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En application de l'article 223 quater du C.G.I, l'assemblée générale approuve les dépenses et charges visées à l'article 39-4 qui s'élèvent à un montant global de 470 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 247 417€, décide de l'affecter de la manière suivante :

- au Report à nouveau créateur pour un montant de 247 417,20 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée générale prend acte que les dividendes et autres revenus distribués au titre des trois derniers exercices s'établissent ainsi :

Exercice	Dividendes
30/06/2020	71 965,91 €
30/06/2021	18 974,94 €
30/06/2022	0 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du code de commerce, approuve la ou les conventions relatées.

Chacune de ces conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, a été adoptée à l'unanimité des votants.

SIXIEME RESOLUTION

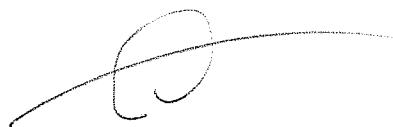
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les associés.

Madame Isabelle SARAZIN



Monsieur Nicolas SARAZIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Certifié conforme à l'original
électronique



Comptes annuels

Période du 01/07/2022 au 30/06/2023

SARL ARTHOS

154 Rue VICTOR HUGO
76600 LE HAVRE
Tél. 02 35 19 00 00

APE : 6420Z -
Siret : 44458845300019

mazars

MAZARS LE HAVRE

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau
de l'ordre des experts comptables
15 QUAI LAMANDE

76600 LE HAVRE

Tél : 02 32 74 03 03

Fax : 02 35 21 47 74

Courriel : lehavre@mazars.fr

Web : www.mazars.fr

 **Sommaire**

Attestation d'Expert Comptable	2
Etats de synthèse	3
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
Compte de résultat (suite)	7
Annexe	8
Règles et méthodes comptables	9
Notes sur le bilan	11
Notes sur le compte de résultat	15
Etats détaillés	16
Bilan détaillé	17
Compte de résultat détaillé	19
Liasse fiscale	21

Attestation d'Expert Comptable

MISSION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable et conformément à nos accords et aux termes de notre lettre de mission en date du 24 octobre 2008, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la société SARL ARTHOS relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les comptes annuels ci-joints, se caractérisent par les données suivantes :

	Montants en euros
Total bilan	3 710 300,36
Chiffre d'affaires	66 666,66
Résultat net comptable (Bénéfice)	247 417,20

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Fait à Le Havre
Le 10/10/2023
Pour MAZARS LE HAVRE
Sophie CARPENTIER
Expert-Comptable Associé



Signé numériquement par
Sophie CARPENTIER
Date : 2023.10.11
13:56:45 +02'00'



Etats de synthèse

Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 30/06/2023	Net 30/06/2022
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaire				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 500		3 500	3 500
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	1 498 679		1 498 679	1 362 679
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 502 179		1 502 179	1 366 179
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	1 923 650		1 923 650	1 783 317
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	284 472		284 472	329 835
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	2 208 121		2 208 121	2 113 152
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	3 710 300		3 710 300	3 479 331
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

	30/06/2023	30/06/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	2 000 740	2 000 740
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	200 074	200 074
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	739 974	739 974
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	247 417	147 316
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 188 205	3 088 104
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	159 403	292 275
Emprunts et dettes financières diverses (3)	179 229	63 758
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 203	10 410
Dettes fiscales et sociales	176 261	24 784
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	522 096	391 228
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 710 300	3 479 331
(1) Dont à plus d'un an (a)	25 181	117 428
(1) Dont à moins d'un an (a)	496 914	273 800
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Certifié conforme à l'original
électronique



Certifié conforme à l'original
électronique



Annexe

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL ARTHOS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2023, dont le total est de 3 710 300 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 247 417 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 10/10/2023.

Règles générales

Les comptes annuels au 30/06/2023 ont été établis en conformité avec les dispositions du code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC N° 2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC 2015-06 du 23 novembre 2015, et à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Titres de participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Valeur au début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur en fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 500			3 500
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 500			3 500
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 387 679	125 000	14 000	1 498 679
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	1 387 679	125 000	14 000	1 498 679
ACTIF IMMOBILISE	1 391 179	125 000	14 000	1 502 179

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SARL LA HUNE 76600 LE HAVRE	125 000	-45 403	100,00	26 713
SARL FONCIERE HESTIM 76600 LE HAVRE	500 000	452 805	97,50	3 958
SCI L'OCEAN 76600 LE HAVRE	114 337		100,00	165 506
SARL NSBC INVEST 76600 LE HAVRE	75 800	26 511	100,00	13 966
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAS 154 INVEST 76600 LE HAVRE	100 000	-39 679	50,00	4 180
SAS FONCIERE GENESTAL 76930 OCTEVILLE SUR MER	20 000		50,00	80 000

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 416 654	1 416 654			82 657
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	60 000	60 000			
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 923 650 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif circulant :	1 923 650	1 923 650	
Autres	1 923 650	1 923 650	
Total	1 923 650	1 923 650	

Produits à recevoir

	Montant
C/C INTERETS COURUS	62 365
Total	62 365

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 2 000 740,00 euros décomposé en 2 170 titres d'une valeur nominale de 922,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 170	922,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	2 170	922,00

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 522 096 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an et à 5 ans au plus	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	159 403	134 221	25 181	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	326 544	326 544		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 203	7 203		
Dettes fiscales et sociales	28 946	28 946		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
Total	522 096	496 914	25 181	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	132 799			
(**) Dont envers Groupe et associés	326 544			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 194 euros.

Charges à payer

	Montant
FOURN. FACT.NON PARVENUES	6 930
INTERETS COURUS	89
CHARGES SOCIALES A PAYER	46
ETAT - CHARGES A PAYER	4 500
Total	11 564

Notes sur le compte de résultat

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/07/2018, la société SARL ARTHOS est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SARL ARTHOS. Elle agit en qualité de tête de groupe.